

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un an, 16 fr. Les autres départements et l'étranger le port en sus. Annonces particulières à Paris, 25, rue Feytaud.

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Carnot, 5. Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A Roubaix, au bureau du Journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, au bureau du Journal, rue Carnot, 5. — A la Librairie Wallez, rue Saint-Jacques, 29. — A Paris, à l'Agence des Arts Industriels, place de la Bourse, 2. — A Valenciennes, à l'Agence des Arts Industriels, place de la Bourse, 2. — A Lille, à l'Agence des Arts Industriels, place de la Bourse, 2. — A Valenciennes, chez M. H. L. Lacroix, rue de la Station. — En vente à Paris aux Bibliothèques de la gare d'Orléans, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

ARRESTATION DE M. DE LAUR-SALICES

LES GAÏETÉS DU SOCIALISME

Depuis M. Joseph Prudhomme, qui est célèbre jusqu'à MM. Breton et Chauvière, qui méritent de l'être, il y a un progrès incontestable et bien fait pour réduire au silence les esprits chagrins. Le sabre de M. Prudhomme servait, on le sait, à défendre les institutions, et, au besoin, à les combattre, ce qui est l'enfance de l'art; mais MM. Breton et Chauvière ont un sabre qui accomplit les deux opérations contrairement, et voilà qui est vraiment admirable.

Quand on parle du sabre de M. Breton, et Chauvière, il va sans dire que c'est une manière de s'exprimer figurée; on n'ignore pas que les opinions antimilitaristes de ces deux députés, ne leur permettent pas de porter un vrai sabre. Ils n'ont qu'un glaive symbolique, comme celui de l'archange, et la pointe en est habilement dirigée contre la société et le gouvernement. C'est la pointe de ce glaive symbolique appartenant à MM. Breton et Chauvière qui vient de réaliser une merveille inouïe et même jugée impossible jusqu'ici, d'après le principe fondamental de la logique, le principe de contradiction.

Ce principe de contradiction établit, ou du moins, établissait avant l'ère nouvelle ouverte par MM. Breton et Chauvière, qu'une chose ne peut être à la fois elle-même et son contraire, que oui ou non, blanc et noir, sont deux termes qui s'excluent nécessairement. M. Prudhomme, avec son sabre, disait un jour, et non le lendemain. Il changeait d'opinion; c'est l'A. B. C. de la politique. Mais MM. Breton et Chauvière disent oui et non, en même temps, le même jour, à la même minute; c'est une supériorité évidente. Et l'on ne peut douter après cela, fût-on le plus atavique des misanthropes, que le genre humain en général et l'espèce politique en particulier ne marchent à pas de géant.

MM. Breton (du Cher) et Chauvière (de la Seine) sont deux âmes tendres qui n'ont pu se résigner à la scission qui s'est produite dans le groupe socialiste de la Chambre, à la suite du Congrès de Lyon. Ceux de leurs collègues qui partagent sur la question Millerand les vues des guesdistes et des blanquistes, c'est-à-dire qui blâment la présence d'un socialiste dans un gouvernement bourgeois, ont cru devoir se séparer de ceux qui approuvent M. Millerand ou qui, du moins, ne le désapprouvent pas, — il y a une nuance, paraît-il, et jamais les socialistes n'avaient eu autant de souci des nuances. MM. Breton et Chauvière, le cœur déchiré, ont trouvé, eux, un moyen de tout concilier. Ils ne choisissent pas. Puisqu'il y a maintenant deux groupes, ils feront parti des deux groupes. Ils féliciteront M. Millerand avec l'un et ils le soutiendront avec l'autre. Leur glaive ataquera et défendra du même coup. M. Prudhomme est enfoncé.

Conclusion : Les observateurs impartiaux avaient raison d'accueillir la scission ostensible du parti socialiste avec quelque scepticisme et de souçonner, au saut peut-être quelques guesdistes, tous ces socialistes ne se disputent et ne se scindent que pour la galerie. On aimait beaucoup autrefois dans les petits théâtres les scènes dans la salle, ou un spectateur placé au premier rang de balcon s'écriait soudain avec éclat : « Mais la pièce est stupide ! Qu'on fasse venir le régisseur ! » Il y avait un moment de surprise, et puis on comprenait que ce protestataire n'était qu'un comique de la troupe.

L. T.

LES CONSEILS GÉNÉRAUX
Paris, 4 juin. — Le gouvernement a d'ores et déjà décidé — les avis des préfets étant unanimes — de fixer au 21 juillet les élections, pour le renouvellement par moitié, des Conseils généraux et des Conseils d'arrondissement.

ENCORE UN DUEL
Paris, 4 juin. — Un duel aura lieu demain entre M. Eugène Lautier, rédacteur au Temps et un lieutenant très connu, M. Brest-Gana. Le duel aurait eu lieu aujourd'hui, mais les témoins ne s'étant pas mis d'accord sur la qualité d'offensé, un arbitrage a été jugé nécessaire.

LA JOURNÉE DE RANAVALO
Paris, 4 juin. — La journée de la reine Ranavalo a été aujourd'hui consacrée aux photographes. Un grand nombre de photographes se sont succédés dans son appartement et elle s'est fait conduire ensuite chez plusieurs photographes du boulevard. Elle a voulu ensuite visiter le Jardin des Plantes.

GRAND INTERDIT EN TURQUIE
Constantinople, 4 juin. — Le Grand-Turc vient d'interdire la représentation de *Cyrano de Bergerac*, sous le prétexte que la pièce a un caractère révolutionnaire.

L'ÉGLISE A LONDRES
London, 4 juin. — Mme Sarah Bernhardt et Coquelle ont joué hier soir l'Église à « Her Majesty's Theatre ». Nos deux grands artistes français ont été applaudis avec enthousiasme.

LA SANTÉ DE MME MAC-KINLEY
Washington, 4 juin. — Après une heure de consultation entre les médecins, le secrétaire du président Mac-Kinley a publié, ce matin, le bulletin suivant : « L'état de Mme Mac-Kinley est aussi favorable qu'il pouvait l'être. Il n'y a pas de cause immédiate d'appréhension et on s'attend à une prompt amélioration. »

MORT DE M. BREMOND
Rome, 4 juin. — M. Brémont, président de la Chambre de commerce française à Rome, est mort.

LA SANTÉ DE LEON XIII
Rome, 4 juin. — La chaleur est devenue tellement intense que le Pape va être obligé d'aller résider dans l'habitation d'été des jardins du Vatican, vers la fin de la semaine.

UNE VILLE INCENDIÉE EN AMÉRIQUE
New-York, 4 juin. — Un télégramme de Mexico annonce que la ville de Talmancopé a été détruite par un incendie. 70 personnes ont péri. Le feu s'est communiqué aux campagnes voisines et a duré dix jours, détruisant de nombreuses fermes et d'immenses plantations d'orange et de caféiers.

LA COROGNE
Madrid, 4 juin. — A la Corogne, le calme est complètement rétabli. Les ouvriers travaillent.

À VIGO, les ouvriers tailleurs se sont mis en grève. Les chapeliers ont repris le travail.

CONTRE LES AVOCATS ÉTRANGERS EN TURQUIE
Constantinople, 4 juin. — Le gouvernement turc a fait défense aux avocats admis en Turquie de plaider devant les tribunaux turcs à moins qu'ils ne possèdent un certificat d'une académie de droit turque. Les avocats étrangers domiciliés à Constantinople se sont réunis pour délibérer sur les mesures à prendre de commun accord.

UN FOU DANS L'APARTEMENT DU PAPE
Rome, 3 juin. — La « Tribuna » rapporte le fait suivant :
« Ce matin, un frère capucin réuni à pénétrer jusque dans l'antichambre de l'appartement du Pape au Vatican. Là, il se mit à tenir des propos incohérents et il était le successeur du Pape. Les soldats de la cour s'aperçurent qu'il s'agissait d'un fou, le jetèrent à deux gardes pontificaux qui le ramènèrent au couvent des capucins. »

LA PESTE EN ÉGYPTE
Le Caire, 4 juin. — On assure qu'il s'est produit deux cas de peste à Zagazig et un à Minieh, près du Caire.

CHOSÉS ET AUTRES
Entre boulevardiers.
— J'ai eu hier une discussion avec le petit Z... ; il s'est montré très insolent.
— M. de Z... se fait ?
— Lui envoyer des témoins. Ce sera mon premier duel, et je suis assez tranquille ; j'ai dix ans de salle.
— Tu peux te rassurer tout à fait ; il a, lui, quinze ans d'écrou !

— X —
A table. Trio entre Monsieur, Madame et Bébé.
Madame. — Quand on te donne quelque chose, il faut toujours dire merci, Bébé.
— Ce moment, le domestique place une assiette de crème devant Bébé, qui se jette dessus et mange avec avidité.
Monsieur. — Eh bien ! qu'est-ce qu'on dit !
Alors, le petit, l'air câlin et avec un sourire :
— On dit : encore, petit père.

LE CONSEIL SUPÉRIEUR de l'Assistance publique
Paris, 4 juin. — Le Conseil supérieur de l'Assistance publique s'est réuni, ce matin, au Ministère de l'Intérieur, dans la nouvelle salle des fêtes construite à l'occasion de l'Exposition.
M. Waldeck-Rousseau a présidé la première partie de la séance avant de se rendre au Conseil des ministres.
M. Théophile Roussel a été élu président, par acclamation. MM. Sabran et le docteur Thulié sont restés vice-présidents.
M. Sabran, qui remplace M. Waldeck-Rousseau au fauteuil, prononce l'éloge funèbre de MM. Person, Bergeron, de Ormenoy et Napias, membres du Conseil, récemment décédés.
L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de vote, conçu en ces termes :
« Le Conseil supérieur émet le vœu : que l'article 291 du Code pénal soit déclaré non applicable aux œuvres de bienfaisance privées ; que celles-ci puissent se fonder librement en vertu d'une déclaration rendue publique et sans réserve de droits de surveillance du gouvernement ; que les règles tracées par la loi de loi avril 1899, sur les sociétés de secours mutuels, ou ce qui concourent l'obtention et la jouissance de la personnalité civile, leur soient appliquées. »

Le projet est défendu par MM. Hébrard de Villeneuve,

LES OBSEQUES DE M. MANUEL
Paris, 4 juin. — Les obsèques de M. Eugène Manuel, inspecteur général honoraire de l'Instruction publique, ont eu lieu mardi matin à dix heures. Les honneurs étaient rendus par un bataillon de 1026 de ligne avec drapeau, colonel et musique.
Le grand rabbin de France, M. Zadoc Kahn a prononcé les prières rituelles. Les coins du poêle étaient tenus par MM. Jules Claretie, Gaston Boissier, Gréard, membres de l'Académie française, Liard et Rabier, directeurs de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire au ministère de l'Instruction publique, Masse, représentant du consistoire central israélite. L'inhumation a eu lieu au cimetière Montparnasse.

CONTRE L'ESPIONNAGE
Cherbourg, 4 juin. — Le nouveau ordre des choses arrivé aujourd'hui pour la révision des cartes d'entrée dans les forts et ouvrages de défense de notre littoral. De nouvelles cartes seront établies par les chefs de service, qui devront se les faire qu'avec la plus extrême circonspection. Toutes les autorisations permanentes accordées jusqu'à présent sont an-

LA HAUTE-COUR
Paris, 4 juin. — Il se confirme que la Haute-Cour se réunira le 20 juin prochain. Le « Journal Officiel » a publié ce matin le décret relatif à la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice.
« Article premier. — M. Octave Bernard, président de Chambre à la Cour de cassation, est maintenu dans ses fonctions de procureur général près la Haute-Cour de justice constituée par décret du 6 septembre 1899 ;
« Article 2. — Il sera assisté de MM. Fournier et Rambaud, substitués du procureur général près la Cour d'appel de Paris, qui rempliront les fonctions d'avocats généraux ;
« Article 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret. »
Les huissiers du Sénat ont sorti des caves de Luxembourg tous les dossiers de la Haute-Cour, qui y avaient été enfermés après le procès Harbois, et les ont remis au greffe du procureur général, où M. Octave Bernard est installé avec son secrétaire, M. Cauvelis, et ses deux substitués, MM. Fournier et Rambaud.
D'autre part, certains dossiers, qui avaient été envoyés au palais de justice et qui avaient plus particulièrement rapport au procès des ligues, ont été apportés dans une grande voiture, au greffe.
Un factotum est placé en permanence dans le couloir du Sénat sur lequel s'ouvrent les 1er, 2e et 3e bureaux (cabinet du procureur général et greffe de la Haute-Cour).

LES REVENDECTIONS DES MINEURS
Nomination
Saint-Etienne, 4 juin. — M. Maclé, préfet de la Loire, a convoqué hier soir dans son cabinet M. More, trésorier de la Fédération nationale des mineurs, et lui a annoncé l'intention de M. Waldeck-Rousseau de nommer une Commission extra-parlementaire chargée d'étudier la question des revendications corporatives des mineurs qui sont, on le sait :
1° Les journées de 8 heures ;
2° Le salaire après 25 ans de travail sans distinction d'âge ;
3° Le minimum des salaires.
(Cette Commission serait chargée de déterminer les conditions de travail et les autres revendications pourraient être appliquées.)
Le préfet a demandé à M. More s'il serait disposé à faire partie de cette Commission. M. More a répondu qu'il n'y avait rien de plus pressé.

L'AFFAIRE DE SAINT-JOSEPH-DE-CLUNY
Une prétendue séquestration
Paris, 4 juin. — Un journal anonyme se mettin qu'un religieux aurait été séquestré dans un couvent, derrière l'hôpital Cochin, et aurait essayé de s'échapper en sautant par-dessus le mur. Dans sa chute, elle se serait cassé la jambe.
Nous avons procédé ce matin à une enquête détaillée. Le couvent en question est celui des religieuses de Saint-Joseph-de-Cluny, 43, rue Méchain. Nous avons demandé quelques renseignements à la supérieure.
« Il est exact, nous dit-elle, qu'un religieux a essayé de s'échapper en franchissant le mur, mais rien ne saurait expliquer une séquestration. Cette religieuse a vingt-six ans. Elle donnait depuis quelques temps des signes évidents de dérangements cérébraux. Son état n'était pas assez grave pour que nous la plaçons dans une maison de santé, elle avait une foi religieuse très développée, qui allait jusqu'à l'exaltation. »
« Depuis quelques jours, elle manifestait l'intention de se rendre à Rome pour obtenir une audience du Pape. Nous essayâmes de la dissuader de ce projet. Elle tenta alors de s'échapper en escaladant le mur derrière le boulevard Arago. »
« Elle s'est luxée la jambe et nous lui prodiguons en ce moment les soins que nécessite son état. »
« Le commissaire de police n'a pas encore fait son enquête. »
« Nous avons pu interroger un cantonnier qui était de service, à quatre heures du matin, boulevard Arago et qui a ramassé la blessée après sa chute. Il nous a dit que la religieuse avait demandé elle-même à rentrer au couvent pour y être soignée. Elle porte le nom de Laiffite. »

REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES
Paris, 4 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.
Les différents affaires en cours ont été examinées. Le Président du Conseil a fait connaître notamment que la discussion du projet de loi sur les associations paraît devoir commencer dès lundi prochain, devant le Sénat.

LE SECRET DE RANAVALO
Les prédictions d'un sorcier babakoto. — La déchéance prédite. — Les joies futures de la reine.
Pourquoi Ranavalo tenait-elle tant à venir visiter le capitale de la France ? C'est, nous apprend l'Echo du Merveilieux, sous la signature de M. Georges Malet, parce qu'elle est très superstitieuse et qu'elle croit que Paris est « tady » pour elle, c'est-à-dire doit lui porter bonheur.
Voici, d'ailleurs, le récit du commandant X..., retour de Madagascar, qui rapporte notre confrère :
« La reine avait à sa Cour un sorcier tanala. Les Tanala sont sans tribu forestière de tout petit homme, les plus grands ne dépassent pas 1 m. 20, qui se font de descendance d'un singe, le babakoto. On leur en donne le nom. Ils sont renommés pour leur art magique.
« Le sorcier était près de Ranavalo lors de la prise de Tananarive. Ce fut lui qui employa la reine et son premier ministre de s'enfuir dans le Sud dès l'apparition de nos troupes, le 23 septembre, en leur persuadant qu'ils ne pouvaient être leurs ennemis. Il prédit à la reine la déchéance et de cruels épreuves.
« Tu seras chassée de ta capitale, lui dit-il ; mais un jour tu visiteras celle de tes ennemis, et à partir de ce jour ton destin redressera son cours. Tu auras en toi la liqueur de la vengeance, en voyant tes vainqueurs combattre entre eux. Leur chef sera renversé. Et tu goûteras aussi une liqueur plus douce encore à ton tour. Tu n'as pas rendu tes cheveux ; mais jamais tu ne remettras sur ton front la couronne de la Grande-Reine.
« Tels sont les termes qu'on m'a redits ; je les écris sur mon carnet. Le 30 septembre, consulté de nouveau, le sorcier répéta ses prédictions. La canonnade était engagée entre nos artilleurs et les batteries ennemies qui occupent les trois collines dressées comme un rampart devant Tananarive, du côté nord.
« Le plus grand trouble s'éleva au palais Rainilalirivony, révolté à une réclamation déconcertante, faisant planer de batteries de façon à balayer les rues à coups d'obus. Ratsimamanga, oncle de la reine, qui était partisan de la fuite, dit au sorcier :
— Et moi, babakoto, que m'arrivera-t-il ?
— Tu es sûr d'être dans un an, répondit le Tanala.
— Prends garde que je ne te fasse mourir plus tôt ! s'écria le prince, furieux.
— Moi, je dois mourir aujourd'hui même, dit le sorcier. Il s'élancé devant la reine et sortit. A peine avait-il dit dans la cour qu'un obus à la mitraille, le premier lancé par nous, y tombait avec un fracas épouvantable, mettant le sorcier en pièces, tuant une vingtaine de personnes en même temps, et entraînant de fumée les appartements privés de la reine, qui, criant de peur, fit hisser le drapeau blanc. »

TERRIBLE COLLISION
entre une automobile et un tramway électrique
Le Havre, 4 juin. — Une collision terrible s'est produite sur le territoire de Gravelle, route nationale, n° 15, entre un automobile et un tramway électrique. Le premier véhicule était conduit par M. Tissandier, domicilié boulevard de Sigebourg, au Havre, qui avait à côté MM. Devot, directeur du Tribunal de commerce, et Migonot, demeurant rue de Mexico.
Le chauffeur ayant devant lui une voiture de voit, voulut le dépasser. Il marcha à une vitesse de vingt kilomètres à l'heure. Il prit sa gauche. Le tramway lui marchait dans le même sens, venant de la gare de Gravelle. M. Migonot et Devot avaient reçu des blessures multiples au crâne. Quant au chauffeur il fut tué par des contusions légères, à la tête et aux jambes. Les blessés furent transportés avec les plus grandes précautions à l'hôpital Pasteur. M. Tissandier put regagner son domicile.
M. Devot est mort hier soir, à neuf heures. M. Migonot est dans un état désespéré. D'après une enquête sommaire l'accident serait dû à l'imprudence du chauffeur.

LA HAUTE-COUR
Paris, 4 juin. — Il se confirme que la Haute-Cour se réunira le 20 juin prochain. Le « Journal Officiel » a publié ce matin le décret relatif à la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice.
« Article premier. — M. Octave Bernard, président de Chambre à la Cour de cassation, est maintenu dans ses fonctions de procureur général près la Haute-Cour de justice constituée par décret du 6 septembre 1899 ;
« Article 2. — Il sera assisté de MM. Fournier et Rambaud, substitués du procureur général près la Cour d'appel de Paris, qui rempliront les fonctions d'avocats généraux ;
« Article 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret. »
Les huissiers du Sénat ont sorti des caves de Luxembourg tous les dossiers de la Haute-Cour, qui y avaient été enfermés après le procès Harbois, et les ont remis au greffe du procureur général, où M. Octave Bernard est installé avec son secrétaire, M. Cauvelis, et ses deux substitués, MM. Fournier et Rambaud.
D'autre part, certains dossiers, qui avaient été envoyés au palais de justice et qui avaient plus particulièrement rapport au procès des ligues, ont été apportés dans une grande voiture, au greffe.
Un factotum est placé en permanence dans le couloir du Sénat sur lequel s'ouvrent les 1er, 2e et 3e bureaux (cabinet du procureur général et greffe de la Haute-Cour).

LES REVENDECTIONS DES MINEURS
Nomination
Saint-Etienne, 4 juin. — M. Maclé, préfet de la Loire, a convoqué hier soir dans son cabinet M. More, trésorier de la Fédération nationale des mineurs, et lui a annoncé l'intention de M. Waldeck-Rousseau de nommer une Commission extra-parlementaire chargée d'étudier la question des revendications corporatives des mineurs qui sont, on le sait :
1° Les journées de 8 heures ;
2° Le salaire après 25 ans de travail sans distinction d'âge ;
3° Le minimum des salaires.
(Cette Commission serait chargée de déterminer les conditions de travail et les autres revendications pourraient être appliquées.)
Le préfet a demandé à M. More s'il serait disposé à faire partie de cette Commission. M. More a répondu qu'il n'y avait rien de plus pressé.

L'AFFAIRE DE SAINT-JOSEPH-DE-CLUNY
Une prétendue séquestration
Paris, 4 juin. — Un journal anonyme se mettin qu'un religieux aurait été séquestré dans un couvent, derrière l'hôpital Cochin, et aurait essayé de s'échapper en sautant par-dessus le mur. Dans sa chute, elle se serait cassé la jambe.
Nous avons procédé ce matin à une enquête détaillée. Le couvent en question est celui des religieuses de Saint-Joseph-de-Cluny, 43, rue Méchain. Nous avons demandé quelques renseignements à la supérieure.
« Il est exact, nous dit-elle, qu'un religieux a essayé de s'échapper en franchissant le mur, mais rien ne saurait expliquer une séquestration. Cette religieuse a vingt-six ans. Elle donnait depuis quelques temps des signes évidents de dérangements cérébraux. Son état n'était pas assez grave pour que nous la plaçons dans une maison de santé, elle avait une foi religieuse très développée, qui allait jusqu'à l'exaltation. »
« Depuis quelques jours, elle manifestait l'intention de se rendre à Rome pour obtenir une audience du Pape. Nous essayâmes de la dissuader de ce projet. Elle tenta alors de s'échapper en escaladant le mur derrière le boulevard Arago. »
« Elle s'est luxée la jambe et nous lui prodiguons en ce moment les soins que nécessite son état. »
« Le commissaire de police n'a pas encore fait son enquête. »
« Nous avons pu interroger un cantonnier qui était de service, à quatre heures du matin, boulevard Arago et qui a ramassé la blessée après sa chute. Il nous a dit que la religieuse avait demandé elle-même à rentrer au couvent pour y être soignée. Elle porte le nom de Laiffite. »

REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES
Paris, 4 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.
Les différents affaires en cours ont été examinées. Le Président du Conseil a fait connaître notamment que la discussion du projet de loi sur les associations paraît devoir commencer dès lundi prochain, devant le Sénat.

LE SECRET DE RANAVALO
Les prédictions d'un sorcier babakoto. — La déchéance prédite. — Les joies futures de la reine.
Pourquoi Ranavalo tenait-elle tant à venir visiter le capitale de la France ? C'est, nous apprend l'Echo du Merveilieux, sous la signature de M. Georges Malet, parce qu'elle est très superstitieuse et qu'elle croit que Paris est « tady » pour elle, c'est-à-dire doit lui porter bonheur.
Voici, d'ailleurs, le récit du commandant X..., retour de Madagascar, qui rapporte notre confrère :
« La reine avait à sa Cour un sorcier tanala. Les Tanala sont sans tribu forestière de tout petit homme, les plus grands ne dépassent pas 1 m. 20, qui se font de descendance d'un singe, le babakoto. On leur en donne le nom. Ils sont renommés pour leur art magique.
« Le sorcier était près de Ranavalo lors de la prise de Tananarive. Ce fut lui qui employa la reine et son premier ministre de s'enfuir dans le Sud dès l'apparition de nos troupes, le 23 septembre, en leur persuadant qu'ils ne pouvaient être leurs ennemis. Il prédit à la reine la déchéance et de cruels épreuves.
« Tu seras chassée de ta capitale, lui dit-il ; mais un jour tu visiteras celle de tes ennemis, et à partir de ce jour ton destin redressera son cours. Tu auras en toi la liqueur de la vengeance, en voyant tes vainqueurs combattre entre eux. Leur chef sera renversé. Et tu goûteras aussi une liqueur plus douce encore à ton tour. Tu n'as pas rendu tes cheveux ; mais jamais tu ne remettras sur ton front la couronne de la Grande-Reine.
« Tels sont les termes qu'on m'a redits ; je les écris sur mon carnet. Le 30 septembre, consulté de nouveau, le sorcier répéta ses prédictions. La canonnade était engagée entre nos artilleurs et les batteries ennemies qui occupent les trois collines dressées comme un rampart devant Tananarive, du côté nord.
« Le plus grand trouble s'éleva au palais Rainilalirivony, révolté à une réclamation déconcertante, faisant planer de batteries de façon à balayer les rues à coups d'obus. Ratsimamanga, oncle de la reine, qui était partisan de la fuite, dit au sorcier :
— Et moi, babakoto, que m'arrivera-t-il ?
— Tu es sûr d'être dans un an, répondit le Tanala.
— Prends garde que je ne te fasse mourir plus tôt ! s'écria le prince, furieux.
— Moi, je dois mourir aujourd'hui même, dit le sorcier. Il s'élancé devant la reine et sortit. A peine avait-il dit dans la cour qu'un obus à la mitraille, le premier lancé par nous, y tombait avec un fracas épouvantable, mettant le sorcier en pièces, tuant une vingtaine de personnes en même temps, et entraînant de fumée les appartements privés de la reine, qui, criant de peur, fit hisser le drapeau blanc. »

TERRIBLE COLLISION
entre une automobile et un tramway électrique
Le Havre, 4 juin. — Une collision terrible s'est produite sur le territoire de Gravelle, route nationale, n° 15, entre un automobile et un tramway électrique. Le premier véhicule était conduit par M. Tissandier, domicilié boulevard de Sigebourg, au Havre, qui avait à côté MM. Devot, directeur du Tribunal de commerce, et Migonot, demeurant rue de Mexico.
Le chauffeur ayant devant lui une voiture de voit, voulut le dépasser. Il marcha à une vitesse de vingt kilomètres à l'heure. Il prit sa gauche. Le tramway lui marchait dans le même sens, venant de la gare de Gravelle. M. Migonot et Devot avaient reçu des blessures multiples au crâne. Quant au chauffeur il fut tué par des contusions légères, à la tête et aux jambes. Les blessés furent transportés avec les plus grandes précautions à l'hôpital Pasteur. M. Tissandier put regagner son domicile.
M. Devot est mort hier soir, à neuf heures. M. Migonot est dans un état désespéré. D'après une enquête sommaire l'accident serait dû à l'imprudence du chauffeur.

LA HAUTE-COUR
Paris, 4 juin. — Il se confirme que la Haute-Cour se réunira le 20 juin prochain. Le « Journal Officiel » a publié ce matin le décret relatif à la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice.
« Article premier. — M. Octave Bernard, président de Chambre à la Cour de cassation, est maintenu dans ses fonctions de procureur général près la Haute-Cour de justice constituée par décret du 6 septembre 1899 ;
« Article 2. — Il sera assisté de MM. Fournier et Rambaud, substitués du procureur général près la Cour d'appel de Paris, qui rempliront les fonctions d'avocats généraux ;
« Article 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret. »
Les huissiers du Sénat ont sorti des caves de Luxembourg tous les dossiers de la Haute-Cour, qui y avaient été enfermés après le procès Harbois, et les ont remis au greffe du procureur général, où M. Octave Bernard est installé avec son secrétaire, M. Cauvelis, et ses deux substitués, MM. Fournier et Rambaud.
D'autre part, certains dossiers, qui avaient été envoyés au palais de justice et qui avaient plus particulièrement rapport au procès des ligues, ont été apportés dans une grande voiture, au greffe.
Un factotum est placé en permanence dans le couloir du Sénat sur lequel s'ouvrent les 1er, 2e et 3e bureaux (cabinet du procureur général et greffe de la Haute-Cour).

LES REVENDECTIONS DES MINEURS
Nomination
Saint-Etienne, 4 juin. — M. Maclé, préfet de la Loire, a convoqué hier soir dans son cabinet M. More, trésorier de la Fédération nationale des mineurs, et lui a annoncé l'intention de M. Waldeck-Rousseau de nommer une Commission extra-parlementaire chargée d'étudier la question des revendications corporatives des mineurs qui sont, on le sait :
1° Les journées de 8 heures ;
2° Le salaire après 25 ans de travail sans distinction d'âge ;
3° Le minimum des salaires.
(Cette Commission serait chargée de déterminer les conditions de travail et les autres revendications pourraient être appliquées.)
Le préfet a demandé à M. More s'il serait disposé à faire partie de cette Commission. M. More a répondu qu'il n'y avait rien de plus pressé.

L'AFFAIRE DE SAINT-JOSEPH-DE-CLUNY
Une prétendue séquestration
Paris, 4 juin. — Un journal anonyme se mettin qu'un religieux aurait été séquestré dans un couvent, derrière l'hôpital Cochin, et aurait essayé de s'échapper en sautant par-dessus le mur. Dans sa chute, elle se serait cassé la jambe.
Nous avons procédé ce matin à une enquête détaillée. Le couvent en question est celui des religieuses de Saint-Joseph-de-Cluny, 43, rue Méchain. Nous avons demandé quelques renseignements à la supérieure.
« Il est exact, nous dit-elle, qu'un religieux a essayé de s'échapper en franchissant le mur, mais rien ne saurait expliquer une séquestration. Cette religieuse a vingt-six ans. Elle donnait depuis quelques temps des signes évidents de dérangements cérébraux. Son état n'était pas assez grave pour que nous la plaçons dans une maison de santé, elle avait une foi religieuse très développée, qui allait jusqu'à l'exaltation. »
« Depuis quelques jours, elle manifestait l'intention de se rendre à Rome pour obtenir une audience du Pape. Nous essayâmes de la dissuader de ce projet. Elle tenta alors de s'échapper en escaladant le mur derrière le boulevard Arago. »
« Elle s'est luxée la jambe et nous lui prodiguons en ce moment les soins que nécessite son état. »
« Le commissaire de police n'a pas encore fait son enquête. »
« Nous avons pu interroger un cantonnier qui était de service, à quatre heures du matin, boulevard Arago et qui a ramassé la blessée après sa chute. Il nous a dit que la religieuse avait demandé elle-même à rentrer au couvent pour y être soignée. Elle porte le nom de Laiffite. »

REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES
Paris, 4 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.
Les différents affaires en cours ont été examinées. Le Président du Conseil a fait connaître notamment que la discussion du projet de loi sur les associations paraît devoir commencer dès lundi prochain, devant le Sénat.

LE SECRET DE RANAVALO
Les prédictions d'un sorcier babakoto. — La déchéance prédite. — Les joies futures de la reine.
Pourquoi Ranavalo tenait-elle tant à venir visiter le capitale de la France ? C'est, nous apprend l'Echo du Merveilieux, sous la signature de M. Georges Malet, parce qu'elle est très superstitieuse et qu'elle croit que Paris est « tady » pour elle, c'est-à-dire doit lui porter bonheur.
Voici, d'ailleurs, le récit du commandant X..., retour de Madagascar, qui rapporte notre confrère :
« La reine avait à sa Cour un sorcier tanala. Les Tanala sont sans tribu forestière de tout petit homme, les plus grands ne dépassent pas 1 m. 20, qui se font de descendance d'un singe, le babakoto. On leur en donne le nom. Ils sont renommés pour leur art magique.
« Le sorcier était près de Ranavalo lors de la prise de Tananarive. Ce fut lui qui employa la reine et son premier ministre de s'enfuir dans le Sud dès l'apparition de nos troupes, le 23 septembre, en leur persuadant qu'ils ne pouvaient être leurs ennemis. Il prédit à la reine la déchéance et de cruels épreuves.
« Tu seras chassée de ta capitale, lui dit-il ; mais un jour tu visiteras celle de tes ennemis, et à partir de ce jour ton destin redressera son cours. Tu auras en toi la liqueur de la vengeance, en voyant tes vainqueurs combattre entre eux. Leur chef sera renversé. Et tu goûteras aussi une liqueur plus douce encore à ton tour. Tu n'as pas rendu tes cheveux ; mais jamais tu ne remettras sur ton front la couronne de la Grande-Reine.
« Tels sont les termes qu'on m'a redits ; je les écris sur mon carnet. Le 30 septembre, consulté de nouveau, le sorcier répéta ses prédictions. La canonnade était engagée entre nos artilleurs et les batteries ennemies qui occupent les trois collines dressées comme un rampart devant Tananarive, du côté nord.
« Le plus grand trouble s'éleva au palais Rainilalirivony, révolté à une réclamation déconcertante, faisant planer de batteries de façon à balayer les rues à coups d'obus. Ratsimamanga, oncle de la reine, qui était partisan de la fuite, dit au sorcier :
— Et moi, babakoto, que m'arrivera-t-il ?
— Tu es sûr d'être dans un an, répondit le Tanala.
— Prends garde que je ne te fasse mourir plus tôt ! s'écria le prince, furieux.
— Moi, je dois mourir aujourd'hui même, dit le sorcier. Il s'élancé devant la reine et sortit. A peine avait-il dit dans la cour qu'un obus à la mitraille, le premier lancé par nous, y tombait avec un fracas épouvantable, mettant le sorcier en pièces, tuant une vingtaine de personnes en même temps, et entraînant de fumée les appartements privés de la reine, qui, criant de peur, fit hisser le drapeau blanc. »

TERRIBLE COLLISION
entre une automobile et un tramway électrique
Le Havre, 4 juin. — Une collision terrible s'est produite sur le territoire de Gravelle, route nationale, n° 15, entre un automobile et un tramway électrique. Le premier véhicule était conduit par M. Tissandier, domicilié boulevard de Sigebourg, au Havre, qui avait à côté MM. Devot, directeur du Tribunal de commerce, et Migonot, demeurant rue de Mexico.
Le chauffeur ayant devant lui une voiture de voit, voulut le dépasser. Il marcha à une vitesse de vingt kilomètres à l'heure. Il prit sa gauche. Le tramway lui marchait dans le même sens, venant de la gare de Gravelle. M. Migonot et Devot avaient reçu des blessures multiples au crâne. Quant au chauffeur il fut tué par des contusions légères, à la tête et aux jambes. Les blessés furent transportés avec les plus grandes précautions à l'hôpital Pasteur. M. Tissandier put regagner son domicile.
M. Devot est mort hier soir, à neuf heures. M. Migonot est dans un état désespéré. D'après une enquête sommaire l'accident serait dû à l'imprudence du chauffeur.

LA HAUTE-COUR
Paris, 4 juin. — Il se confirme que la Haute-Cour se réunira le 20 juin prochain. Le « Journal Officiel » a publié ce matin le décret relatif à la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice.
« Article premier. — M. Octave Bernard, président de Chambre à la Cour de cassation, est maintenu dans ses fonctions de procureur général près la Haute-Cour de justice constituée par décret du 6 septembre 1899 ;
« Article 2. — Il sera assisté de MM. Fournier et Rambaud, substitués du procureur général près la Cour d'appel de Paris, qui rempliront les fonctions d'avocats généraux ;
« Article 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret. »
Les huissiers du Sénat ont sorti des caves de Luxembourg tous les dossiers de la Haute-Cour, qui y avaient été enfermés après le procès Harbois, et les ont remis au greffe du procureur général, où M. Octave Bernard est installé avec son secrétaire, M. Cauvelis, et ses deux substitués, MM. Fournier et Rambaud.
D'autre part, certains dossiers, qui avaient été envoyés au palais de justice et qui avaient plus particulièrement rapport au procès des ligues, ont été apportés dans une grande voiture, au greffe.
Un factotum est placé en permanence dans le couloir du Sénat sur lequel s'ouvrent les 1er, 2e et 3e bureaux (cabinet du procureur général et greffe de la Haute-Cour).

LES REVENDECTIONS DES MINEURS
Nomination
Saint-Etienne, 4 juin. — M. Maclé, préfet de la Loire, a convoqué hier soir dans son cabinet M. More, trésorier de la Fédération nationale des mineurs, et lui a annoncé l'intention de M. Waldeck-Rousseau de nommer une Commission extra-parlementaire chargée d'étudier la question des revendications corporatives des mineurs qui sont, on le sait :
1° Les journées de 8 heures ;
2° Le salaire après 25 ans de travail sans distinction d'âge ;
3° Le minimum des salaires.
(Cette Commission serait chargée de déterminer les conditions de travail et les autres revendications pourraient être appliquées.)
Le préfet a demandé à M. More s'il serait disposé à faire partie de cette Commission. M. More a répondu qu'il n'y avait rien de plus pressé.

L'AFFAIRE DE SAINT-JOSEPH-DE-CLUNY
Une prétendue séquestration
Paris, 4 juin. — Un journal anonyme se mettin qu'un religieux aurait été séquestré dans un couvent, derrière l'hôpital Cochin, et aurait essayé de s'échapper en sautant par-dessus le mur. Dans sa chute, elle se serait cassé la jambe.
Nous avons procédé ce matin à une enquête détaillée. Le couvent en question est celui des religieuses de Saint-Joseph-de-Cluny, 43, rue Méchain. Nous avons demandé quelques renseignements à la supérieure.
« Il est exact, nous dit-elle, qu'un religieux a essayé de s'échapper en franchissant le mur, mais rien ne saurait expliquer une séquestration. Cette religieuse a vingt-six ans. Elle donnait depuis quelques temps des signes évidents de dérangements cérébraux. Son état n'était pas assez grave pour que nous la plaçons dans une maison de santé, elle avait une foi religieuse très développée, qui allait jusqu'à l'exaltation. »
« Depuis quelques jours, elle manifestait l'intention de se rendre à Rome pour obtenir une audience du Pape. Nous essayâmes de la dissuader de ce projet. Elle tenta alors de s'échapper en escaladant le mur derrière le boulevard Arago. »
« Elle s'est luxée la jambe et nous lui prodiguons en ce moment les soins que nécessite son état. »
« Le commissaire de police n'a pas encore fait son enquête. »
« Nous avons pu interroger un cantonnier qui était de service, à quatre heures du matin, boulevard Arago et qui a ramassé la blessée après sa chute. Il nous a dit que la religieuse avait demandé elle-même à rentrer au couvent pour y être soignée. Elle porte le nom de Laiffite. »

REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES
Paris, 4 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.
Les différents affaires en cours ont été examinées. Le Président du Conseil a fait connaître notamment que la discussion du projet de loi sur les associations paraît devoir commencer dès lundi prochain, devant le Sénat.

LE SECRET DE RANAVALO
Les prédictions d'un sorcier babakoto. — La déchéance prédite. — Les joies futures de la reine.
Pourquoi Ranavalo tenait-elle tant à venir visiter le capitale de la France ? C'est, nous apprend l'Echo du Merveilieux, sous la signature de M. Georges Malet, parce qu'elle est très superstitieuse et qu'elle croit que Paris est « tady » pour elle, c'est-à-dire doit lui porter bonheur.
Voici, d'ailleurs, le récit du commandant X..., retour de Madagascar, qui rapporte notre